

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_67
Date de convocation : 07 novembre 2023

Objet : Demande de financement à la Région Sud « Nos jeunes en montagnes » - Programme annuel d'éducation au territoire du Parc naturel régional du Queyras. Année 2024

Par la suite d'une convocation en date du 07 novembre 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 14 novembre 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Jeanne FAVIER-CARGEMEL

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La délibération du Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras du 10 octobre 2005 relançant la politique d'éducation à l'environnement ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- L'article 1 de la charte « Pour un nouveau Parc » : « Notre parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie. »
- La délibération 2011 – 46 – concernant l'approbation du texte « L'éducation à l'environnement et au territoire, cœur de mission des parcs des Hautes-Alpes » ;

Considérant :

- La mission d'éducation au territoire qui est l'une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux ;
- La volonté du Parc de poursuivre le déploiement d'une politique d'éducation au territoire ambitieuse et prioritairement pensée dans sa spécificité montagne ;
- L'intérêt pour les publics jeunes (scolaires, loisirs,) et adultes (familles) du territoire de pouvoir bénéficier prioritairement de cette politique au travers d'actions de sensibilisation, d'éducation ou de formation conduites par le Parc ;
- La volonté de la Région d'impliquer les Parcs naturels régionaux dans la construction et la mise en œuvre d'une action visant les lycéens dans le cadre de l'action 100 du plan climat régional.

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 novembre 2023
Délibération n : 2023_67
Date de convocation : 07 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le
ID : 005-250500600-20231114-2023_67-DE

Objet : Demande de financement à la Région Sud « Nos jeunes en montagnes » - Programme annuel d'éducation au territoire du Parc naturel régional du Queyras. Année 2024

Le Comité syndical, réuni le 14 novembre 2023, après en avoir délibéré et voté par,

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	29
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	13	Pour :	29
Nombre de membres représentés :	04	Abstentions :	00

décide :

- De poursuivre sa politique en faveur de l'éducation au territoire en portant une attention toute particulière à sa spécificité montagne, aux jeunes du territoire, aux enjeux locaux, départementaux, régionaux, nationaux en la matière, et en intégrant la volonté de la Région d'orienter cette politique vers les lycéens, conformément aux ambitions de la mesure 100 de son plan climat ;
- D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets pédagogiques, pour soutenir des initiatives confiées à des animateurs de type associatifs ou consultants qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du Parc ;
- D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 40 000 € pour l'année 2024, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant :

Dépenses € TTC		Recettes €		%
A- Nos jeunes en montagne dans le cadre scolaire	23 000 (57,5%)	Région Provence Alpe Côte d'Azur	32 000	80
B- Nos jeunes en montagne dans le cadre des loisirs	7 500 (18%)			
C- Nos jeunes en montagnes dans le cadre de la famille	500 (2%)			
D- Pour nos jeunes en montagne : la formation des partenaires professionnels de la politique d'éducation au territoire du parc	1 000 (2,5%)			
E- Accompagnement de la mise en œuvre du programme (« Valorisation » du salaire du chargé de mission) :	8 000 (20%)	Autofinancement (temps de travail du personnel)	8 000	20
Coût total	40 000 (100%)	Coût total	40 000	100

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

